Image not found or type unknown

calcul intéret si ordonnance rectification erreur matérielle

Par **interets**, le **21/05/2025** à **08:42**

bonjour

Je souhaiterai savoir comment se calculent les intéréts au taux légal lorsque le jugement a fait l(objet d'une ordonnance en rectification d'erreur matérielle. faut il prendre la date de notification du jugement ou la date de notification de l'ordonnance de rectification?

Faut il faire le calcul en 2 fois avec les montants afférents et calculé les intérets avec l'ordonnance de rectification seulement sur les montants rectifiés?

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés